



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2024-0013

D É C I S I O N

**Portant acte modificatif n°2 du marché n° 2020T12ECS08 relatif à la Création d'un
centre régional de la sommellerie à Banyuls sur Mer
LOT 8 : Menuiseries intérieures et extérieures bois
Annule et remplace la décision DC2023-0111 du 06/07/2023**

CC ACVI / MENUISERIE EBENISTERIE VIDAL

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché de Création d'un centre régional de la sommellerie et notamment son lot 8 Menuiseries intérieures et extérieures bois,

Vu la décision du Président n°DC2020-0012 en date du 12 mars 2020 autorisant la société MENUISERIE EBENISTERIE VIDAL sise 1 Traverse de les Cluses – 66480 MAUREILLAS LAS ILLAS, à signer le marché n°2020T12ECS08 portant sur le lot 8 Menuiseries intérieures et extérieures bois,

Vu l'acte modificatif n° 1 par la décision DC2022-0046 du 12 avril 2022,

Vu l'acte modificatif n° 2 par la décision DC2023-0111 du 06 juillet 2023,

Vu le projet d'avenant n°2 qui annule et remplace le précédent,

Considérant la nécessité d'adapter le projet en liaison avec le projet scénographique global,

Considérant que cet acte modificatif n° 2 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif n° 2 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240123-DC2024-0013-CC
Date de télétransmission : 25/01/2024
Date de réception préfecture : 25/01/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le remplacement du précédent avenant n°2 par ce projet d'acte modificatif de réalisation de travaux supplémentaires sur le LOT 8 Menuiseries intérieures et extérieures bois, par la société MENUISERIE EBENISTERIE VIDAL sise 1 traverse de les Cluses – 66480 MAUREILLAS-LAS-ILLAS (SIRET N°819 234 519 00018), et ce pour un montant de 12 607.60€-HT (douze mille six cent sept euros et soixante centimes - TVA en vigueur en sus), soit un écart global de +7.78 % introduit par cet acte modificatif n° 2,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif n° 2,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/01/2024,

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire,
du fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président**

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
3 impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER
Tél : 04 68 81 63 77

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise Menuiserie VIDAL
1 traverse de les Cluses
66480 MAUREILLAS LAS ILLAS
Tél : 04 68 83 06 73 - @ : arm@menuiserie-vidal.fr
SIREN : 819 234 519

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

CREATION D'UN CENTRE REGIONAL DE LA SOMMELLERIE à BANYULS SUR MER

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24 mars 2020

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 321 956,26
- Montant TTC : 386 347,51

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 444,90
- Montant TTC : 14 933,88

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 334 401,16
- Montant TTC : 401 281,39

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

ANNULE ET REMPLACE L'AVENANT 2 APPROUVÉ LE 6 JUILLET 2023

- Devis n°2023265 d'un montant de 12 607,60 € HT

LA SOMMELLERIE - SALLE IMMERSION - MOBILIER

Moins values : prestations non réalisées

Pus values : à la demande du maître d'ouvrage, modification du projet pour qu'il soit en concordance avec le projet scénographique (mission non attribuée à la maîtrise d'œuvre)

HABILLAGE COFFRET

A la demande du maître d'ouvrage et sur proposition du maître d'œuvre, habillage du coffre du volet roulant de la salle d'immersion 1.

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐ NON

☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 607,60
- Montant TTC : 15 129,12
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,91%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 347 008,76
- Montant TTC : 416 410,51

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Tristan Rouvière, gérant	Maureillas, le 17 janvier 2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Agk/mv , le 23/01/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

☐ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☐ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☐ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

le 30/11/24

Menuiserie Epénisterie Vidal

SARL au capital de 20 000 €

1, Traversée des Pâtes

66480 Maureillas-las-Illas

Tél: 04 68 83 06 73

E-mail: am@menuiserie-vidal.fr

Siret: 819 264 819 00018 - APE 4332A

Date de mise à jour : 25/02/2011.